

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Collectivité : EAU ET ASSAINISSEMENT CRUVIERS LASCOURS

Date de Convocation : 23/03/2018	Décisions N° : 2018- 8	Membres : En Exercice : 13 Présents 11 Votants : 10
		POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le 28/03/2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur FIARD Fabien, Maire .

Etaient présents : FIARD – AULERY – TOULOUZE M – BEAU – ALLEMAND – BUET – MILLOT – ADAMIEC – COSTA - CEZAR

Etaient excusés : DUBOIS, pouvoir donné à BEAU, TOULOUZE A - BOUXIN

Objet : CONSTATATION – APPROBATION - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -77 904,21€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -6 182,61€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 23 917,16€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 820,26€

En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 84 907,08€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 23 917,16€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0,00€

Extrait certifié conforme,

Fait à EAU ET ASSAINISSEMENT CRUVIERS LASCOURS, le 28/03/2018 - Ministère de l'Intérieur

030-213001001-20180328-2018_8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2018

